



**Sandra Bernard**

Directrice de cabinet et de la communication  
Mairie de Chassieu  
60, rue de la République  
69680 CHASSIEU

☎ 04 72 05 44 25

☎ 06 25 17 84 99

✉ [sbernard@mairie-chassieu.fr](mailto:sbernard@mairie-chassieu.fr)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MAIRE

17 juillet 2009

### ANTENNE-RELAIS À CHASSIEU

**Orange, paraît-il professionnel et maître de la communication, oublie une fois encore de prévenir la ville...**

Mercredi 15 juillet 2009, nous avons été prévenus par des habitants de la commune qu'Orange avait démarré les travaux pour l'installation de l'antenne-relais, chemin de la Grange, alors même que ses responsables régionaux s'étaient engagés à travailler avec le comité de concertation que j'ai mis en place en début d'année 2009 pour tenter de trouver un site répondant à la fois à leurs besoins et aux préoccupations des habitants ainsi qu'à nous communiquer tout nouvel élément et, en particulier, les dates de travaux. Cette recherche d'un site alternatif à celui du chemin de la Grange aux côtés de la ville et du comité de concertation n'a pas eu lieu.

La concertation locale à laquelle les opérateurs se sont engagés dans le « Guide des relations entre opérateurs et communes » n'a pas eu lieu malgré ce qu'affirme Orange, qui ne respecte pas les conditions requises par ce même guide. Le projet d'antenne-relais sur le site tel que défini par l'opérateur nous a été purement et strictement imposé.

Au mois de mars dernier, nous avons adressé un courrier aux trois opérateurs de téléphonie mobile afin qu'ils s'engagent à accepter un moratoire sur tout projet d'antenne éventuel dans notre commune et à intégrer le comité de concertation en vue d'adopter une charte commune aux trois opérateurs et d'échanger sur leurs projets.

Rapidement, SFR et Bouygues Télécom ont répondu positivement. Orange ne nous a répondu que très tardivement, le 22 juin, en reprenant la même antienne sur le doute quant aux impacts sanitaires, c'est-à-dire un risque non avéré.

Les élus du Conseil municipal et moi-même le réaffirmons : nous sommes choqués de n'être pas concertés et consultés sur les lieux d'implantation des antennes par les opérateurs de téléphonie mobile et avons trouvé tout à fait légitimes les interrogations émises par nos administrés, en l'absence de certitudes quant aux effets des ondes électromagnétiques sur la santé. Préalablement au « Grenelle des antennes », j'avais adressé une lettre aux ministres chargés d'organiser et de suivre les débats qui devaient nous mener à des conclusions capables de rassurer tous les Français sur les impacts sanitaires à la fois des portables et des ondes électromagnétiques émises par les antennes-relais. Or, pour le moment, il n'en est rien. Un comité opérationnel chargé des modélisations et expérimentations (COMOP) concernant l'exposition aux radiofréquences de la téléphonie mobile a été constitué par le gouvernement et des villes ont été appelées à se porter candidates pour expérimenter des seuils d'émission nettement inférieurs au seuil autorisé aujourd'hui en France de 41 volts par mètre. Chassieu s'est immédiatement portée volontaire pour expérimenter un seuil d'émission de 0,6 volt par mètre. L'étude de cette demande sera examinée au mois de septembre prochain, a priori, entre les 10 et 24 septembre.